

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 145

16 février 2005

SOMMAIRE

Amicale de l'Enseignement Précolaire, Primaire et Spécial de la Ville d'Echternach, A.s.b.l., Echternach	6918	Corporate Credit (Europe) S.A., Luxembourg . . .	6938
Ansedonia S.A., Luxembourg	6921	Courcelles Investments Holding S.A., Luxembourg	6929
Ansedonia S.A., Luxembourg	6921	Diekirch Donkeys, A.s.b.l., Diekirch	6932
Aube Investment S.A., Luxembourg	6949	Electro Chemical Holdings S.A., Luxembourg . . .	6920
B.F.T. S.A.H., Bigonville	6926	Elite Properties S.A., Luxembourg	6951
B.L.I. Participations S.A., Luxembourg	6929	Elle Fin S.A., Luxembourg	6940
Barla, S.à r.l., Luxembourg	6929	Expandos S.A., Luxembourg	6952
Basselin S.A., Luxembourg	6950	Expandos S.A., Luxembourg	6952
BO Fund II, Sicav, Luxembourg	6933	FAURECIA AST Luxembourg S.A., Eselborn . . .	6939
BO Fund, Sicav, Luxembourg	6938	FAURECIA AST Luxembourg S.A., Eselborn . . .	6940
Bodycote Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	6946	Ferrania Lux., S.à r.l., Luxembourg	6930
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	6948	Fita, S.à r.l., Luxembourg	6931
Brainscape S.A., Luxembourg	6925	Fitema Participations S.A., Luxembourg	6921
Brainscape S.A., Luxembourg	6925	GR Lux, S.à r.l., Luxembourg	6929
Calchas Holding S.A., Luxembourg	6938	H.R. Participations S.A., Luxembourg	6925
Cart Lux, S.à r.l., Luxembourg	6928	H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Luxembourg	6959
Central Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg .	6915	I&T Lux, S.à r.l., Luxembourg	6934
CGL Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	6960	Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	6931
CGL Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	6960	In Lay, S.à r.l., Howald	6929
CGL Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	6960	International Yacht and Motor Charter Services S.A., Luxembourg	6959
CL Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	6930	IPEF II Holdings N°5 Bis S.A., Luxembourg . . .	6941
CL Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	6930	IPEF II Holdings N°5 Bis S.A., Luxembourg . . .	6941
CL Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	6930	Iserry Lux, S.à r.l., Luxembourg	6931
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg	6931	ITW Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	6955
CMA, S.à r.l., Luxembourg	6930	J.V. Participation S.A., Luxembourg	6954
Cogeci Group S.A., Luxembourg	6949	Just Properties S.A., Luxembourg	6949
Colombe S.A., Esch-sur-Alzette	6920	Kerbell Holding S.A., Luxembourg	6925
Condor Services, S.à r.l., Bettange-sur-Mess.	6943	Koen Lozie & Partners Luxembourg S.A., Luxembourg	6947
Config VI, S.à r.l., Grevenmacher	6951	Koen Lozie & Partners Luxembourg S.A., Luxembourg	6948
Config VI, S.à r.l., Grevenmacher	6951	Magepar S.A., Weiswampach	6935
Config VI, S.à r.l., Grevenmacher	6951	Magepar S.A., Weiswampach	6937
Conical Holding S.A., Luxembourg	6954	Majac, S.à r.l., Luxembourg	6914
		Majac, S.à r.l., Luxembourg	6914
		Mallett, S.à r.l., Luxembourg	6934
		Master Products S.A., Luxembourg	6954

Masterplan International S.A., Wasserbillig	6952	ments - S.A.P.R.I. S.A.H., Luxembourg	6954
Masterplan International S.A., Wasserbillig	6953	Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg	6959
Millers Storage Holdings S.A., Luxembourg	6944	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Luxembourg	6949
MPK, Messageries Paul Kraus, S.à r.l., Luxembourg	6941	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Luxembourg	6949
MPK, Messageries Paul Kraus, S.à r.l., Luxembourg	6941	Sual S.A.H., Luxembourg	6946
MWCR Lux, S.à r.l., Luxembourg	6934	Sual S.A.H., Luxembourg	6946
New Geofelt, S.à r.l., Luxembourg	6937	Sual S.A.H., Luxembourg	6946
Open Job S.A., Luxembourg	6953	Sual S.A.H., Luxembourg	6946
Open Job S.A., Luxembourg	6953	Sual S.A.H., Luxembourg	6946
Peabody Boetie, S.à r.l., Luxembourg	6914	Subcomex S.A., Luxembourg	6942
PI France 1, S.à r.l., Luxembourg	6945	Subcomex S.A., Luxembourg	6942
Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	6949	Subcomex S.A., Luxembourg	6942
R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Strassen	6940	Subcomex S.A., Luxembourg	6942
Redington Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6937	Subcomex S.A., Luxembourg	6942
Résidence Villa Cortina S.A., Esch-sur-Alzette	6916	Tarc Lux, S.à r.l., Luxembourg	6938
Robland S.A., Luxembourg	6925	Telco Holding, S.à r.l., Luxembourg	6938
Saci, S.à r.l., Luxembourg	6941	Tingal Investment S.A., Luxembourg	6925
Sasfin International Fund, Sicav, Luxembourg	6921	Transalu S.A., Remich	6915
Schep S.C.I., Luxembourg	6921	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	6959
Schep S.C.I., Luxembourg	6921	Valli & Valli International S.A., Luxembourg	6934
Serene Investment S.A., Luxembourg	6915	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	6955
Serene Investment S.A., Luxembourg	6915	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	6955
Shaf Corporation S.A.H., Luxembourg	6950	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6918
Shaf Corporation S.A.H., Luxembourg	6950	VV Trans Press S.A., Rombach	6922
Smartex Holding S.A., Luxembourg	6941		
Société Anonyme pour la Recherche d'Investisse-			

MAJAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue de Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098847.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MAJAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue de Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098848.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

PEABODY BOETIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 93.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098826.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SERENE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(075125.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

SERENE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.487.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(075126.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**TRANSALU S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSA S.A.).**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 94.295.

Assemblée générale du 6 juin 2003

Administrateurs présents:

- Monsieur Arnaud Laurent, transporteur, né à Metz (France) le 8 décembre 1972, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 18, rue des Saules.
- Monsieur Denis Laurent, fonctionnaire né à Metz (France) le 29 mars 1941, demeurant F-57000 Metz, 9, rue Auguste Dornès.
- Madame Helena Laurent, cadre commercial, née à Vänersborg (Suède) le 3 janvier 1972, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 18, rue des Saules.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs sus-indiqués se sont réunis en conseil d'administration auquel ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celui-ci était régulièrement constitué, ils ont pris la résolution suivante:

Monsieur Arnaud Laurent, transporteur, né à Metz (France) le 8 décembre 1972, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 18, rue des Saules est nommé administrateur délégué de la société.

Remich, le 6 juin 2004.

A. Laurent / H. Laurent / D. Laurent.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095883.3/221/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.247.

EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 28 septembre 2004 de changer le siège social de la société du 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2004.

Pour CENTRAL AFRICA GROWTH FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098475.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

RESIDENCE VILLA CORTINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4003 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.
R. C. Luxembourg B 104.404.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marco Bei, indépendant, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés, agissant en son nom personnel.
- 2) Mademoiselle Marie-Christine Venditti, secrétaire, demeurant à L-5412 Canach, 8, rue Belle-Vue, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RESIDENCE VILLA CORTINA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marco Bei, préqualifié, quatre-vingt-dix actions	90
2.- Mademoiselle Marie-Christine Venditti, préqualifiée, dix actions	10
Total: cent actions	100

Ces actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cent cinquante euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marco Bei, indépendant, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés,
- b) Mademoiselle Marie-Christine Venditti, secrétaire, demeurant à L-5412 Canach, 8, rue Belle-Vue,
- c) Monsieur Michel Bombino, Technicien en Bâtiment, demeurant à F-57100 Thionville, 1, impasse de l'Avocette.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Roberto Vasta, employé privé, demeurant à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme un administrateur-délégué de la société, Monsieur Marco Bei, préqualifié, lequel pourra engager en toutes circonstances la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-4003 Esch-sur-Alzette, 5-7, Place Benelux.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bei, M.-C. Venditti, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2004, vol. 902, fol. 78, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2004.

B. Moutrier.

(098172.3/272/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

VANTAGE ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.080.

Le bilan abrégé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

A. van Vemde / C. Capaul.

(098109.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

AMICALE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SPECIAL DE LA VILLE D'ECHTERNACH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6439 Echternach, 11, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg F 802.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars, Les soussignés constituent entre eux une a.s.b.l. régie par la loi du 21 avril 1928 ainsi que les statuts qui suivent:

1. Dénomination, siège et durée

Art. 1^{er}. L'association se dénomme:

AMICALE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SPECIAL DE LA VILLE D'ECHTERNACH, A.s.b.l. (AEPPS).

Son siège est établi à 11, rue du chemin de fer, L-6439 Echternach.

La durée de l'association est illimitée.

2. Objet

Art. 2. L'association a pour but:

- de financer partiellement ou intégralement, dans l'intérêt des écoles de la Ville d'Echternach, des activités et des acquisitions non subventionnées par l'Etat ou la Commune et proposées par le personnel enseignant,
- de gérer les dons, legs et subventions éventuels.

Art. 3. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 4. L'association peut s'affilier à des groupements analogues.

3. Membres

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

1. Les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21.4.28 sur les a.s.b.l.
2. Le nombre des membres actifs ne pourra être inférieur à cinq.
3. Sont membres actifs toutes les personnes qui s'engagent dans un organe officiel de l'association et qui versent une cotisation annuelle d'au moins 5 EUR. La cotisation peut être adaptée annuellement par l'Assemblée Générale.
4. Sont membres d'honneur toutes les personnes sympathisantes ayant versé une cotisation annuelle fixée annuellement par l'Assemblée Générale.

Art. 6. L'admission des membres est prononcée par l'Assemblée Générale.

La démission ou l'exclusion d'un membre sur proposition du Conseil d'Administration est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

4. Administration

Art. 7. L'association est administrée par le Conseil d'Administration composé de 5 membres au minimum et de 9 membres au maximum.

Ils sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents.

Le Conseil d'Administration est renouvelable chaque année.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 9. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président ou sur demande de la majorité de ses membres.

Art. 11. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des votants.

Tout acte impliquant l'engagement de l'association porte la signature du président et d'un membre du Conseil d'Administration, exceptées les opérations bancaires qui peuvent être faites par le trésorier ou un membre du Conseil d'Administration dûment mandaté.

5. L'Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale est convoquée chaque année par le Conseil d'Administration par lettre au moins huit jours en avance. Elle contiendra l'ordre du jour. Elle se tiendra au cours du mois d'octobre.

Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

Art. 13. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres actifs de l'association. Elle ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres actifs est présente. Elle prend les décisions à la majorité simple des votants.

Art. 14. Elle donne décharge au Conseil d'Administration après rapport sur la gestion administrative et financière.

Art. 15. Elle nomme annuellement 2 vérificateurs de caisse choisis en dehors du Conseil d'Administration.

Art. 16. L'année sociale commence le 15 septembre et finit le 14 septembre.

6. Fonds social

Art. 17. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres actifs et des membres d'honneur,
- de dons et legs en sa faveur,
- de subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

7. Modifications des statuts

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés suivant les dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

8. Dissolution et liquidation

Art. 19. La dissolution et la liquidation sont réglées par l'article 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

Après avoir prononcé la dissolution de l'association l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs. Le patrimoine de l'association est destiné à la Commune d'Echternach en tant que contribution au budget de l'enseignement public.

Echternach, le 15 mars 2004.

Suivent les signatures des membres fondateurs:

Peffer J., Hess M., Hastert C., Fernandes J., Welter G., Ries E., Dieschbourg C., Meyers M., Thill S., Weber C., Flies G., Hoscheid C., Schonckert E., Zimmer L., Zeimetz F., Rosman G., Flies N., Bellwald R., Trombini M.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2004, réf. DSO-AW00068. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903869.3/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2004.

COLOMBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 103.499.

Assemblée générale

Les soussignés:

1.- La société anonyme dénommée COLOMBE S.A. avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts, constitué suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 2004, numéro 6935 de son répertoire en cours de formalisation, représentée par Monsieur Ramdame Kaci, administrateur de société, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

agissant comme administrateur-délégué de la société, fonction à laquelle il a été nommé par décision des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif prêté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

2.- Mademoiselle Djamila Kaci, sans état, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

3.- et Monsieur Ali Kaci, employé privé, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts, associés et propriétaires, la société anonyme COLOMBE S.A. de 90 parts sociales, Mademoiselle Djamila Kaci, pré-nommée, de 5 parts sociales et Monsieur Ali Kaci, prénommé, de 5 parts sociales de la société à responsabilité limitée, dénommée COLOMBE CAFE, S.à r.l., avec siège social L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Moulin,

constitué suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 septembre 2004, numéro 6936 de son répertoire et qui sera formalisé en temps de droit se sont réunis en assemblée générale des associés et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission à compter de ce jour de sa fonction de gérant de Monsieur Ramdame Kaci, prénommé et décide de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée à partir de ce jour, Monsieur Nourredine Belkeiri, employé privé, demeurant à Villerupt/France, 7a, rue Gambetta.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2004.

COLOMBE S.A. / D. Kaci / A. Kaci

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04111. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095452.3/203/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

ELECTRO CHEMICAL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 50.524.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2004,

- que

* Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

* Monsieur Hans-Ulrich Staiger, avocat, demeurant professionnellement au 11, Frauenstrasse, D-89073 Ulm,

* Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, chartered accountant, demeurant 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange,

ont été nommés administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires;

- que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- que AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;

- que les mandats des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes, expireront lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096654.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SASFIN INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 93.747.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX00993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098177.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SCHEP S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg E 375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(098462.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SCHEP S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg E 375.

Les comptes de clôture au 31 août 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(098467.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

ANSEDONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(098469.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

ANSEDONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(098456.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

FITEMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 49.026.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098482.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

VV TRANS PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 3D, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.399.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Sébastien Van Ooteghem, gérant de société, né le 19 septembre 1970 à Charleroi (B), demeurant à B-6534 Gozée, 8, rue des Chevreuils,

2) Madame Marianne Giens, sans profession, née le 21 septembre 1949 à Dampremy (B), demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure, rue du Tilleul, numéro 6.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VV TRANS PRESS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Rombach.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de marchandises national et international, éventuellement en sous-traitance;

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne associée ou non;

Elle pourra s'intéresser par toutes voies et moyens dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, dont l'objet serait similaire, connexe ou analogue au sien ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans les limites des lois régissant celui-ci.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) M. Sébastien Van Ooteghem, préqualifié.	90 actions
2) Mme Marianne Giens, préqualifiée.	10 actions
Total:	100 actions

Les actions de la société ont été libérées pour un quart (1/4) en espèces par les associés, de sorte que le montant de EUR 7.750,- est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions seront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cent vingt Euros (EUR 1.520,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

1) Monsieur Sébastien Van Ooteghem, gérant de société, né le 19 septembre 1970 à Charleroi (B), demeurant à B-6534 Gozée, 8, rue des Chevreuils,

2) Madame Marianne Giens, sans profession, née le 21 septembre 1949 à Dampremy (B), demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure, rue du Tilleul, 6,

3) Madame Laurence Van Ooteghem, institutrice, née le 13 février 1967 à Charleroi (B), demeurant à B-1348 Louvain-la-Neuve, 31, avenue des Giteaux.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La Fiduciaire COFIGEST, S.à r.l. avec siège à L-9061 Ettelbruck, 37, rue Abbé Joseph Flies.

5. Le siège social est fixé à L-8832 Rombach, 3D, route d'Arlon.

6. Est nommé administrateur-délégué de la société: Monsieur Sébastien Van Ooteghem, préqualifié.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature seule de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, qui dispose par là, d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. Van Ooteghem, M. Giens, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2004, vol. 431, fol. 24, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 novembre 2004.

C. Mines.

(903865.3/225/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2004.

TINGAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 86.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

ROBLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 78.506.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098484.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098485.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

H.R. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 56.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

BRAINSCAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.133.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098500.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

BRAINSCAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

B.F.T. S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 104.315.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Richard Fielz, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue de Washington,
 2. Monsieur Stéphane Thoen, expert-comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 20, avenue du Beau Site,
 3. Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,
- les comparants sub 1. et 2.- étant ici représentés par le comparant sub 3. en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding comme suit:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de B.F.T. S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Rambrouch.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le tout en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (400,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du président, l'Administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 18.00 heures et pour la première fois le 15 juin 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions générales

Art. 21. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- M. Richard Fielz, préqualifié	34 actions
2.- M. Stéphane Thoen, préqualifié	33 actions
3.- M. Philippe Bossicard, préqualifié	33 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600).

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:
 1. Monsieur Richard Fielz, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue de Washington,
 2. Monsieur Stéphane Thoen, expert-comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 20, avenue du Beau Site,
 3. Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

Est nommé au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Richard Fielz, préqualifié, qui pourra engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances, avec faculté de procuration.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: La société SOFIROM, S.à r.l., avec siège à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des parties, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, d'après copie des cartes d'identité.

Signé: P. Bossicard, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2004, vol. 431, fol. 24, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 novembre 2004.

C. Mines.

(903802.3/225/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2004.

CART LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 94.601.

Résiliation de convention de domiciliation

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et CART LUX, S.à r.l. R.C. Luxembourg B 94.601, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de CART LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098503.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 71.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098490.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 83.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

(098504.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

GR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 72.272.

Résiliation de convention de domiciliation

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et GR LUX, S.à r.l. en liquidation, R.C. Luxembourg B 72.272, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de GR LUX, S.à r.l. en liquidation au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098506.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

BARLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 101.831.

Résiliation de convention de domiciliation

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et BARLA, S.à r.l. R.C. Luxembourg B 101.831, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de BARLA, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098508.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

IN LAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5884 Howald, 268, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 88.887.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de IN LAY, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.
Signature

(098515.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

FERRANIA LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 69.684.

Résiliation de convention de domiciliation

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et FERRANIA LUX, S.à r.l. R.C. Luxembourg B 69.684, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de FERRANIA LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(098513.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 102.189.

Résiliation de convention de domiciliation

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et CMA, S.à r.l. R.C. Luxembourg B 102.189, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de CMA LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098514.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CL ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.838.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signatures.

(098529.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CL ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.838.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signatures.

(098528.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CL ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.838.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Signatures.

(098523.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

FITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 88.162.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et FITA, S.à r.l., RCS Luxembourg B 88.162, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de FITA, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098516.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

ISERRY LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 101.832.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et ISERRY LUX, S.à r.l., RCS Luxembourg B 101.832, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social d'ISERRY LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098518.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 87.846.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et IMPE LUX, S.à r.l., RCS Luxembourg B 87.846, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social d'IMPE LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098519.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.241.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2004

Le Conseil d'Administration décide d'accepter:

- la démission de Yves Deborgher en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 30 septembre 2004,
- d'accepter la cooptation de Monsieur Guillaume Abel en qualité d'Administrateur, en date du 30 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Yves Deborgher démissionnaire.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098537.3/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

DIEKIRCH DONKEYS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9205 Diekirch, 8, impasse St. Antoine.
R. C. Luxembourg F 796.

—
STATUTS

Fondateurs / Membres:

Gomes Benjamin, 7B, route Principale, L-9764 Marnach, sérigraphe, nationalité capverdienne.

Da Silva Arède Luis, 9, rue des Vergers, L-9134 Schieren, chimiste, nationalité portugaise.

Marinho Michel, 8, impasse Saint-Antoine, L-9205 Diekirch, chargé de cours, nationalité portugaise.

I. - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination:

DIEKIRCH DONKEYS, une association sans but lucratif dont le siège se trouve au 8, impasse Saint-Antoine, L-9205 Diekirch et dont la durée est illimitée.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet:

Pratiquer le Baseball et Softball;

Motiver les jeunes à faire du sport;

Participer à un championnat;

Innover le Baseball au Luxembourg.

Art. 3. L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

II. - Composition - Admission - Exclusion - Démission - Cotisation

Art. 4. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. L'association se compose:

- de membres actifs;

- de membres honoraires;

- de membres consultatifs;

seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'assemblée générale. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui s'est produite et ce au 31 décembre.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser la somme de 50 euros.

III. - Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou si un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts;

- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes;

- approbation des budgets et comptes;

- dissolution de l'association.

Art. 14. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée générale réunit deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des membres présents;
- c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres au moyen d'un bulletin de liaison périodique.

IV. - Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de quatre ans. Le conseil d'administration se compose d'un président et d'au moins deux membres et un maximum de neuf membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association et il gère les finances. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres et même à des tierces personnes.

Art. 19. Le conseil représente l'association dans les relations avec les tiers. L'association sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs parmi lesquelles nécessairement celle du trésorier sans que ceux-ci aient à justifier d'une délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale et désigne deux réviseurs. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

V. - Ressources

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute seront affectés à une ou plusieurs oeuvres sociales à désigner par l'assemblée générale.

VII. - Dispositions générales

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Première assemblée générale

Les statuts de l'association ayant été ainsi arrêtés, les membres fondateurs se réunissent en première assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués. Ils ont à l'unanimité, nommé les premiers membres du conseil d'administration qui est composé comme suit:

B. Gomes / M. Marinho / L. Da Silva Arède
Président / Secrétaire / Trésorier

Ainsi fait à Diekirch, le 29 novembre 2004 par les membres fondateurs.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2004, réf. DSO-AX00001. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903803.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} décembre 2004.

BO FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.057.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098531.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

I&T LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 375.000,- EUR.**Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 74.250.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et I&T LUX, S.à r.l., RCS Luxembourg B 74.250, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social d'I&T LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098520.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

MALLETT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 375.000,- EUR.**Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 69.699.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et MALLETT, S.à r.l., RCS Luxembourg B 69.699, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de MALLETT, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098521.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

MWCR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 375.000,- EUR.**Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 74.815.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et MWCR, S.à r.l., RCS Luxembourg B 74.815, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de MWCR LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098522.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 16.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2004*

Monsieur Valli Carlo Edoardo, Madame Valli Emanuela Maria Grazia et Madame Valli Raffaella sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Boracchi Ferruccio est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A.

C.E. Valli / E.M.G. Valli

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098538.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.754.

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGEPAR S.A., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 3 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 425 du 9 novembre 1991, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Diekirch sous le numéro B 5.754.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 212 du 17 mars 2000.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 231 du 11 février 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur François Mairlot, administrateur de sociétés, demeurant à B-1301 Bierges, 60, rue d'Angoussart.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Mairlot, administrateur de sociétés, demeurant à B-1160 Auderghem, avenue du Parc de Woluwé 46.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille actions (4.000) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de un million trois cent treize mille huit cent trente-cinq Euros soixante-huit cents (EUR 1.313.835,68,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Diminution du capital actuel de l'ordre de 13.835,68 euros pour ramener le capital social actuel de 1.313.835,68 à 1.300.000,- euros par diminution des pertes reportées à due concurrence. Fixation de la valeur nominale des actions à 325,- euros. Suite à cette réduction de capital social, le capital social sera de 1.300.000,- euros représenté par 4.000 actions de 325,- euros chacune.

2.- Augmentation de capital social de 557.050,00 euros par création de 1.714 actions nouvelles de 325,- euros chacune. Ces actions seront émises avec une prime d'émission totale de 942.950,00 euros soit une prime d'émission de 550,14586,- euros par action.

3.- Modification de l'article 3:

- Les actions sont et resteront nominatives.

- Suppression du capital autorisé.

- Introduction dans l'article 3 du texte suivant:

«La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à un actionnaire ou à un tiers doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont la cession est projetée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'actionnaire cédant par lettre recommandée dans les deux mois de la date d'envoi de la lettre l'avisant du projet de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'ont pas exercé totalement leur droit de préemption, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions dont le transfert n'est pas envisagé.

En cas de refus d'agrément, les actionnaires restants s'obligent à racheter, à défaut d'accord entre eux, proportionnellement à leurs parts dans un délai de trois mois courant à partir de la décision de refus, les actions pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

Faute d'acquisition dans le délai l'actionnaire sortant est en droit de passer outre le refus d'agrément et de céder les actions au tiers.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires, y compris le conjoint survivant et les héritiers réservataires que moyennant le même agrément. En cas de refus de cet agrément, les actions héritées ou léguées devront être cédées aux actionnaires survivants.»

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence de treize mille huit cent trente-cinq Euros soixante-huit cents (EUR 13.835,68,-), de sorte que le capital est ramené de un million trois cent treize mille huit cent trente-cinq Euros soixante-huit cents (EUR 1.313.835,68,-) à un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-), par diminution des pertes reportées à due concurrence.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une valeur nominale aux actions au montant de trois cent vingt-cinq Euros (EUR 325,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence cinq cent cinquante-sept mille cinquante Euros (EUR 557.050,-) en vue de porter ce capital réduit de un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-) à un million huit cent cinquante-sept mille cinquante Euros (EUR 1.857.050,-) par la création et l'émission de mille sept cent quatorze (1.714) actions nouvelles de trois cent vingt-cinq Euros (EUR 325,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, augmentée d'une prime d'émission de 550,14586 euros par action.

Quatrième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des mille sept cent quatorze (1.714) actions nouvelles, un nouvel actionnaire Monsieur le Baron Jean Peterbroeck, administrateur de sociétés, demeurant à B-1338 Lasne, 7, rue Camille Lemonnier.

Est ensuite intervenue aux présentes:

Monsieur le Baron Jean Peterbroeck, préqualifié, ici représenté par son mandataire spécial Monsieur François Mairlot, administrateur de sociétés, demeurant à B-1301 Bierges, 60, rue d'Angoussart, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 novembre 2004.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel souscripteur dûment représenté a déclaré souscrire à mille sept cent quatorze (1.714) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq Euros (EUR 325,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, soit la somme de cinq cent cinquante-sept mille cinquante Euros (EUR 557.050,-), augmentée d'une prime d'émission de 550,14586 euros par action, soit la somme de neuf cent quarante-deux mille neuf cent cinquante Euros (EUR 942.950,-), faisant la somme totale de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) et les libérer intégralement par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que la somme totale de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- 1) que les actions sont et resteront nominatives;
- 2) la suppression du capital autorisé;
- 3) que suite aux résolutions prises ci-dessus, concernant la réduction et l'augmentation de capital ainsi que
- 4) l'introduction d'un dernier alinéa à l'article 3 des statuts;
- 5) que ledit article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante-sept mille cinquante Euros (EUR 1.857.050,-), divisé en cinq mille sept cent quatorze (5.714) actions, d'une valeur nominale de trois cent vingt-cinq Euros (EUR 325,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses actions, sous les conditions prévues par la loi.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à un actionnaire ou à un tiers doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont la cession est projetée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'actionnaire cédant par lettre recommandée dans les deux mois de la date d'envoi de la lettre l'avisant du projet de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'ont pas exercé totalement leur droit de préemption, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions dont le transfert n'est pas envisagé.

En cas de refus d'agrément, les actionnaires restants s'obligent à racheter, à défaut d'accord entre eux, proportionnellement à leurs parts dans un délai de trois mois courant à partir de la décision de refus, les actions pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

Faute d'acquisition dans le délai l'actionnaire sortant est en droit de passer outre le refus d'agrément et de céder les actions au tiers.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires, y compris le conjoint survivant et les héritiers réservataires que moyennant le même agrément. En cas de refus de cet agrément, les actions héritées ou léguées devront être cédées aux actionnaires survivants.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont évalués approximativement à la somme de dix-sept mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Mairlot, P. Mairlot, B. Reuter-Wagner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2004, vol. 902, fol. 51, case 7. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2004.

B. Moutrier.

(903833.3/272/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2004.

MAGEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2004.

B. Moutrier.

(903834.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2004.

NEW GEOFELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 62.419.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et NEW GEOFELT, S.à r.l., RCS Luxembourg B 62.419, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de NEW GEOFELT, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098524.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 375.000,- EUR.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 99.194.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l., RCS Luxembourg B 99.194, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098525.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

TARC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 375.000,- EUR.**Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 94.556.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et TARC LUX, S.à r.l., RCS Luxembourg B 94.556, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de TARC LUX, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098526.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

TELCO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 375.000,- EUR.**Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 99.920.

La convention de domiciliation entre HALSEY GROUP, S.à r.l., domiciliataire et TELCO HOLDING, S.à r.l., RCS Luxembourg B 99.920, société domiciliée, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2004 suite au transfert du siège social de TELCO HOLDING, S.à r.l. au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098527.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

BO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.057.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098533.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.490.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098534.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CALCHAS HOLDING S.A.

A. de Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(098542.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

**FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. SAI AUTOMOTIVE SILUX S.A.)**

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 92.429.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme SAI AUTOMOTIVE SILUX S.A., avec siège social à L-9779 Eselborn, Zone Industrielle, 14, Op der Sang,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C no 183 du 6 mai 1992, R.C.S. B 92.429 (anc. n° B 2.331),

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 13 juillet 1992, publié au Mémorial C no 570 du 4 décembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé en date du 21 décembre 1992, publiée au Mémorial C no 120 du 20 mars 1993,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 1993, publiée au Mémorial C no 23 du 21 janvier 1994,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 24109.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Maréchal, directeur, demeurant à L-9740 Boevange/Clervaux, maison 37.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Daniel Cop, chef comptable, demeurant à B-6600 Bastogne, 99, Senonchamps.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans-Jörg Strauss, contrôleur de gestion, demeurant à D-66740 Saarlouis, 153, Théodor-Heuss-Alle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur liste de présence, signée par les actionnaires présents et par le mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification des articles 5, 8 et 12 des statuts:

a) dans l'article 5 les paragraphes 4, 5, 6 et 7 sont biffés.

b) dans l'article 8 la transmission électronique (E-Mail) est ajoutée dans le paragraphe 5.

c) dans l'article 12 la 2^{ème} phrase est biffée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société est changée de SAI AUTOMOTIVE SILUX S.A. en FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A. et l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

Les alinéas 4, 5, 6 et 7 de l'article 5 sont biffés et cet article aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur minimale de EUR 250,- (deux cent cinquante) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Elles ne pourront être cédées entre vifs à titre gratuit ou à titre onéreux ou transmises pour cause de mort à des tiers non-actionnaires que moyennant agrément préalable donné par l'assemblée générale des actionnaires aux conditions de majorité prévues pour les modifications des statuts, les voix afférentes aux parts cédées ou transmises n'étant pas comptées. A défaut d'agrément dans un délai de trois mois de la demande faite par le cédant respectivement de la date à laquelle une disposition testamentaire aura été portée à la connaissance de la société, l'actionnaire cédant, respectivement le ou les ayants cause de l'actionnaire décédé auront le droit de se retirer de la société en demandant par lettre recommandée au Conseil d'Administration de désigner endéans les trois mois d'une telle demande une ou plusieurs personnes physiques ou morales disposées à se porter acquéreur de toutes les actions en question, à la valeur du jour à déterminer par expertise aux frais de la société.

A défaut d'une telle désignation et si le refus d'agrément n'est pas rapporté, la société devra être mise en liquidation et le Conseil d'Administration convoquera endéans les trois mois une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui décidera sa dissolution anticipée.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

La transmission électronique (E-Mail) est ajoutée dans le paragraphe 5 de l'article 8 de sorte que cet article aura la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, fax, télégramme, et transmission électronique (E-Mail) et de toute autre manière appropriée à la situation.»

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée décide de biffer la deuxième phrase de l'article 12. En conséquence cet article aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Maréchal, D. Cop, H.-J. Strauss, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 novembre 2004, vol. 354, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 novembre 2004.

M. Weinandy.

(903835.3/238/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2004.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 92.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 novembre 2004.

M. Weinandy.

(903836.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2004.

ELLE FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.213.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

ELLE FIN S.A.

A. de Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(098543.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 53.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Signatures

(098596.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

IPEF II HOLDINGS N°5 BIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098544.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

IPEF II HOLDINGS N°5 BIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06229, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098545.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 51.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098547.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SACI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.935.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(098549.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

MPK, MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 73.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(098568.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MPK, MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 73.774.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(098564.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098980.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098982.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098983.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098984.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098986.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUBCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.024.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(098988.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CONDOR SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 55.119.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de CONDOR SERVICES, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3, rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55119, constituée suivant acte notarié du 6 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 435 du 5 septembre 1996.

La Société a été mise en liquidation, suivant décision des associés, prise en assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par devant le notaire soussigné, en date du 28 octobre 2004, en voie de formalisation.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- La société BRIMSBERG SECURITIES LTD, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Lake Building, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town (Iles Vierges Britanniques);
ici représentée par Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée, le 3 novembre 2004.

2.- Monsieur Jean Mathtys, administrateur de société, né à Brugge (Belgique), le 15 avril 1939, demeurant à Heliotropenlaan 24, B-1030 Bruxelles (Belgique),

ici représenté par Madame Marie-Line Schul, prénommée,
en vertu d'une procuration donnée, le 3 novembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés ont pris connaissance du rapport du Liquidateur, établi par la société DEALISLE LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni), nommée aux termes d'une assemblée générale des associés, tenue par devant le notaire instrumentant, le 28 octobre 2004.

Deuxième résolution

Les associés prennent connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, rédigé par la société STARGLADE INVESTMENTS LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Les associés décident d'approuver les rapports du Liquidateur et du Commissaire à la liquidation et acceptent les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

Les associés accordent pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs fonctions et activités dans le cadre de la liquidation.

Cinquième résolution

Les associés accordent de même pleine décharge à la gérance de la Société.

Sixième résolution

Les associés prononcent la clôture des procédures de la liquidation et reconnaît que la Société cesse d'exister.

Septième résolution

Les associés décident que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans les locaux de la société CFT CONSULTING, S.à r.l., sise au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2004, vol. 889, fol. 35, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(098859.3/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.040.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of November.

Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 65.040, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 10 June 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 16 September 1998, Number 659. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 13 June 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 20 October 2000, Number 769.

The meeting was opened at 11.15 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Thomas Steil, graduate, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.040, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septem-

bre 1998, numéro 659. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2000, numéro 769.

L'Assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Steil, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, T. Steil, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, vol. 22 C S, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

F. Baden.

(098876.3/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

PI FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 91.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098825.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098570.4/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098573.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2004, réf. LSO-AX00694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098576.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098579.4/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098584.4/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 89.603.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(098550.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

**KOEN LOZIE & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 73.420.

In the year two thousand four, on the twenty-fourth day of November.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in Eischen, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 175 of February 28, 2000, under the denomination of BELGOTRUST S.A., the articles of which have been amended pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen on November 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 560 of July 24, 2001 and by a deed of the notary Georges d'Huart on June 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 22 of January 4, 2002.

The meeting was opened by Mr Koen Lozie, company director, residing in Mamer, being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb;

The meeting elected as scrutineer Mr Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the denomination of the company;
2. Transfer of the registered office;
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, in order to be registered at the same time.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the denomination of the company and the first provision of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organized under the name of KOEN LOZIE & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the company from L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole, to the following address: 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

As a consequence, the general meeting decides to amend the first paragraph of the provision 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is fixed in Luxembourg City.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euros (700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme dont le siège social est établi à Eischen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 28 février 2000 sous la dénomination de BELGOTRUST S.A., dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Paul Bettingen en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560 du 24 juillet 2001 et suivant acte du notaire Georges d'Huart en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 22 du 4 janvier 2002

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Koen Lozie, administrateur de société, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Farana, avocat, demeurant à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale;
2. Transfert du siège social;
3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société et l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KOEN LOZIE & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole à Luxembourg Ville, et ce à l'adresse suivante: 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant rédigé ainsi:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant ou mise à la charge de la société en raison du présent acte, sont estimés à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Lozie, B. Tassigny, A. Farana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

G. Lecuit.

(098925.3/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

**KOEN LOZIE & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 73.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

G. Lecuit.

(098928.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 89.602.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(098551.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004. Signature
(098561.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

AUBE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.307.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004. Signature.
(098588.4/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

COGECI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.122.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004. Signature.
(098589.4/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

JUST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.412.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004. Signature.
(098592.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SOCIETE FINANCIERE MUTUELLE EXTERIEURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004. Signature.
(098598.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SOCIETE FINANCIERE MUTUELLE EXTERIEURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004. Signature.
(098599.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SHAF CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour SHAF CORPORATION

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(098590.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SHAF CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour SHAF CORPORATION

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(098601.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

BASSELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 84.442.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASSELIN S.A. avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 8 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise Lethuillier, fondé de pouvoirs principal, demeurant professionnellement à L- 2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Sicchia, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Manega, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur,

HANSEN LIMITED, ayant son siège social au n° 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71 Alofi, Niue.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lethuillier, Fr. Sicchia, M. Manega, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, vol. 145S, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

G. Lecuit.

(098932.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ELITE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.777.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

(098593.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CONFIG VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg B 41.371.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Signature.

(098740.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CONFIG VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg B 41.371.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-A-X01965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Signature.

(098742.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CONFIG VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg B 41.371.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Signature.

(098745.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

EXPANDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.074.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(098600.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

EXPANDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(098602.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
H. R. Luxemburg B 90.097.

Im Jahre zweitausendvier, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen mit Amtssitz in Niederanven am 29. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 14 vom 8. Januar 2003, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 90.097,

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Eric Jüncker, Ingenieur, wohnhaft in D-54290 Trier, Ostallee 33.

Der Vorsitzende bestimmte zur Sekretärin Frau Gabriele Sperber, Ingenieurin, wohnhaft in D-54295 Trier, Kronprinzenstrasse 17.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Hermann Sperber, Ingenieur, wohnhaft in D-54295 Trier, Kronprinzenstrasse 17.

Die Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar nachfolgendes zu beurkunden:

I. Gemäss des Artikel 70 des Gesetzes von 10. August 1915 über Handelsgesellschaften wurden alle Aktionäre per Einschreiben vom 12. November 2004 für die heutige Gesellschafterversammlung angeschrieben, und somit über die Tagesordnung informiert sind was von den anwesenden Aktionären bestätigt wird.

Dem Büro liegt eine Kopie dieses Einschreibens vor.

Die erschienenen Aktionäre der Aktiengesellschaft MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß 332 der 400 bestehenden Aktien in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, welche 83% des Gesellschaftskapital darstellen, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Sitzverlegung von L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire nach L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

2.- Abänderung von Artikel 2, erster Satz der Statuten wie folgt:

«**Art. 2. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

3.- Sonstiges

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle verlegt.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird der Artikel 2, erster Satz der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 2. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.30 Uhr.

Abschätzung - Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Jüncker, H. Sperber, G. Sperber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, vol. 145S, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. Dezember 2004.

P. Decker.

(099024.3/206/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 90.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 2 décembre 2004.

Pour la Société

P. Decker

Notaire

(099025.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.121.

Annule et remplace le bilan 2002 enregistré le 9 septembre 2002, réf. LSO-AJ01679 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 11 septembre 2003 sous le n° L030055487.4.

Nouvelle mention

Le bilan au 31 décembre 2002 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OPEN JOB S.A.

Signature

(098804.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.121.

Annule et remplace le bilan 2003 enregistré le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00316 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 6 mai 2004 sous le n° L040035840.4.

Nouvelle mention

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OPEN JOB S.A.

Signature

(098802.3/1022/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

MASTER PRODUCTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

MASTER PRODUCTS

Signatures

Administrateurs

(098603.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CONICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.581.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

CONICAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(098607.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

J.V. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

J.V. PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(098609.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SOCIETE ANONYME POUR LA RECHERCHE D'INVESTISSEMENTS, S.A.P.R.I.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.550.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 13 du 23 janvier 1978.

Les statuts ont été modifiés, suivant actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 54 du 8 février 1991, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et Associations C n° 474 du 22 novembre 1994 et en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 550 du 16 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SOCIETE ANONYME POUR LA RECHERCHE D'INVESTISSEMENTS, S.A.P.R.I.

Société Anonyme Holding

Signature

(098665.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 64.008.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01574, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(098612.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 64.008.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(098614.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

ITW EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 104.448.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxembourg trade registry) under number B 85,382, having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Hereby represented by Mr Maurits De Smedt, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 28 October 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name of ITW EPSILON, S.à r.l. a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at 13,000.- EUR (thirteen thousand Euro) consisting of 13 (thirteen) shares with a par value of 1,000 EUR (one thousand Euro) each, totally paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Law»).

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administrated by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the company.

Art. 16. The company's fiscal year commences on the first of December and ends on the thirtieth of November, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirtieth of November 2005.

Art. 17. Each year on the thirtieth of November, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortization, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented as stated hereabove, declares to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount</i>	<i>% of share capital</i>
ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., thirteen shares, thirteen thousand Euros subscribed.....	13	13,000.-	100%
Total:.....	13	13,000.-	100%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand Euros (13,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Law are satisfied.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the Shareholder

1. The company will be administrated by the following managers for an undetermined period:
 - * Mr Maurits J. De Smedt, company manager, residing at 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg; and
 - * Mr Allan C. Sutherland, company manager, residing at 10835 White Deer Circle, Orland Park, Illinois 60467, USA.The company will be bound in all circumstances by the individual signature of each manager.
2. The registered office of the company shall be established at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.382, ayant son siège social au 25 route d'Esch, L-1470 Luxembourg ici représentée par Monsieur Maurits De Smedt, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ITW EPSILON, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à 13.000,- EUR (treize mille Euros), représenté en 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire opposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son sujet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débute aujourd'hui et se terminera le trente novembre 2005.

Art. 17. Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>% de capital social</i>
ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., treize parts sociales, treize mille Euros souscrit.....	13	13.000,-	100%
Total:.....	13	13.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de treize mille Euros (13.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi sont remplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'Associé

1. La société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

* Monsieur Maurits J. De Smedt, administrateur de sociétés, demeurant au 10, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg; et

* Monsieur Allan C. Sutherland, administrateur de sociétés, demeurant au 10835, White Deer Circle, Orland Park, Illinois 60467, USA.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

2. Le siège social de la société est établi au 25, route d'Esch, L-1740 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. De Smedt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2004, vol. 429, fol. 29, case 7. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 24 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(098756.3/242/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

H.T.S.B., HANDEL-TRANSPORT UND SCHIFFAHRT BENELUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 64.834.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

H.T.S.B. A.G.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(098620.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.121.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

(098622.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.561.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

UCHIMATA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(098635.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

Signatures

Administrateurs

(098638.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CGL LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 590.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.880.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(098642.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CGL LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 590.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.880.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(098641.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CGL LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 590.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(098640.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

CGL LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 590.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01600 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(098637.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.
